



**RASSEMBLEMENT/BOURSE DE VÉHICULES ANCIENS
à CHANTELLE (Allier)
Dimanche 2 juin 2019**

RÈGLEMENT EXPOSANT

Art. n° 1 = Le Rassemblement/Bourse de véhicules anciens organisée par le club « Les Vieilles Soupapes de Chantelle » aura lieu le **2 juin 2019** au stade municipal de Chantelle (03).

Art. n° 2 = L'installation des exposants pourra se faire le dimanche à partir de 8 heures.

Art. n° 3 = Les exposants de matériels et véhicules s'engagent à ne pas obstruer les chemins d'accès ; et ce afin de faciliter les éventuelles interventions des véhicules de secours et d'urgence.

Art. n° 4 = Les transactions se faisant entre exposants et visiteurs, le club décline toute responsabilité en cas de litige et ne saurait être tenu pour responsable de toute fraude.

Art. n° 5 = Le club se réserve le droit de refuser l'accès de toute personne voulant exposer des marchandises ou véhicules n'ayant aucun lien avec le but de cette manifestation.

Art. n° 6 = Pour les exposants de marchandises, la fiche « inscription/renseignements » devra être envoyée au club avant le **13 mai 2019**. L'emplacement de 6m x 3m est gratuit.

Art. n° 7 = Les exposants de marchandises et véhicules s'engagent à être en règle vis-à-vis des différentes assurances. Tout incident entre un exposant et une tierce personne ne saurait mettre en cause la responsabilité du club.

Art. n° 8 = Toute personne entrant sur le site de l'exposition ayant reçu ce présent règlement vaut acceptation à la signature de la fiche d'inscription. Le club se réserve le droit d'exclure quiconque n'ayant pas respecté les articles ci-dessus.

Art. n° 9 = L'exposant autorise les organisateurs à disposer librement du droit à l'image dans le cadre de la manifestation.